

Décret n° 2002-359 du 28 Octobre 2002
portant nomination du haut commissaire à l'instruction
civique et à l'éducation morale

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2002-355 du 11 octobre 2002 portant création, attributions et organisation du haut commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

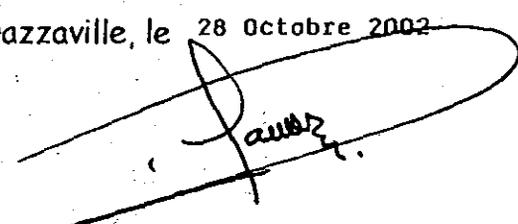
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. Adamo Luc Daniel MATETA est nommé, avec rang et prérogatives de ministre délégué, haut commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 28 Octobre 2002


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY